
**Conseil Municipal - Fonctionnement - Commission administrative électorale -
Intervention de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal**

M. HUMBERT : Parmi les commissions, je n'ai pas vu figurer la commission administrative électorale et la désignation des conseillers qui en font partie, est-ce que c'était un oubli ? C'est une première chose.

D'autre part, il est bien évident que la prochaine fois que le RPR fera sa soirée choucroute, je ne manquerai pas de vous inviter par la voie du micro !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai répondu à votre invitation quand il s'agit d'invitation personnelle. Ne comptez pas sur moi pour faire la propagande de votre formation politique, je serais obligé de refuser ! En ce qui concerne la commission administrative dont vous parlez, il y a un seul représentant de la Ville, Mme VIEILLE-MARCHISET, les autres sont désignés par la Préfecture ou le Tribunal.

Dont acte.